MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION
Liberté Égalité Fraternité

CODE DU TRAVAIL NUMÉRIQUE

5 janvier 2022

Covid-19 : une personne est testée positive à la Covid-19 dans l'entreprise, que faire ?

1

La personne est testée **positive à la Covid-19**

La personne présente-t-elle un schéma vaccinal complet ?
Dose de rappel réalisée ou cycle initial de vaccination achevé il y a moins de 7 mois

Oui

2

La personne **s'isole immédiatement**

La personne peut télétravailler dans la mesure du possible

3

La personne réalise **un test** antigénique ou PCR **le 5ème jour**

à partir de la date du début des symptômes
ou
à partir de la date du test positif si la personne n'a pas de symptômes

Résultat du test de dépistage

+ Positif

4

Isolement jusqu'au 7ème jour

à partir de la date du début des symptômes
ou
à partir de la date du 1er test positif si la personne n'a pas de symptômes

Il n'est pas nécessaire de réaliser un nouveau test au 7ème jour

− Négatif

4

Si la personne n'a pas de symptômes depuis 48h :
Fin de l'isolement

Non

2

La personne **s'isole immédiatement**

La personne peut télétravailler dans la mesure du possible

3

La personne réalise **un test** antigénique ou PCR **le 7ème jour**

à partir de la date du début des symptômes
ou
à partir de la date du test positif si la personne n'a pas de symptômes

Résultat du test de dépistage

+ Positif

4

Isolement jusqu'au 10ème jour

à partir de la date du début des symptômes
ou
à partir de la date du 1er test positif si la personne n'a pas de symptômes

Il n'est pas nécessaire de réaliser un nouveau test au 10ème jour

− Négatif

4

Si la personne n'a pas de symptômes depuis 48h :
Fin de l'isolement